



## **FO demande à réunir les deux Conventions Collectives Nationales des producteurs en assurances non cadres en une seule**

**L**a Section Fédérale des Assurances de la FEC FO et le SYNPA FO ont demandé à la FFA l'ouverture d'une négociation de branche afin d'améliorer les garanties collectives de branche des producteurs en assurances, jusqu'ici couvertes par deux Conventions Collectives Nationales (IDCC n° 438 et 653).

L'organisation et la gestion du temps de travail, la structure de la rémunération, les conditions d'exercice de l'activité professionnelle, les évolutions réglementaires récentes (...), concernant cette profession justifient la nécessité d'une CCN spécifique.

De plus, les entreprises ont adopté des pratiques très différentes pour l'affectation des salariés comme EB ou EI, les catégories sont même quelques fois confondues. Ainsi, il apparaît nécessaire, afin notamment d'améliorer les conditions de travail de ces milliers de salariés et de mieux reconnaître leurs spécificités, d'ouvrir une négociation qui aura pour objectif d'aboutir à la création d'une Convention Collective Nationale unique qui réunirait les CCN des EI et EB.

C'est l'objet du courrier envoyé à la FFA dont vous trouverez ci-contre la copie.

**Notre demande a été entendue : une négociation va s'ouvrir dans les jours prochains.**

